

AVIS PUBLIC

Règlement numéro 268-2018, fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2019 et les suivants

Lors de sa séance régulière du **3 décembre 2018**, le conseil municipal de la Municipalité de Barnston-Ouest a déposé un avis de motion visant l'adoption d'un projet de Règlement numéro 268-2018 fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2019 et les suivantes et une copie est remise à chacun des élus.

Voici un résumé du contenu du projet de Règlement numéro 268-2018 fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2019 et les suivants :

1. La rémunération proposée pour le maire et les conseillers est la suivante :

MAIRE					
Actuelle		Total	Proposée		Total
Base	Allocation		Base	Allocation	
6 139.77\$	3 069.89\$	9 209.66\$	7 367.73\$	3 683.86\$	11 051.59\$

CONSEILLERS						
	Actuelle		Total	Proposée		Total
	Base	Allocation		Base	Allocation	
Salaire	613.98\$	306.99\$	920.97\$	736.77\$	368.77\$	1 105.16\$
Réunion du conseil	81.86\$	40.93\$	122.79\$	98.23\$	49.12\$	147.35\$
Réunion de comité	40.93\$	20.46\$	61.39\$	49.11\$	24.56\$	73.67\$

2. La rémunération fixée sera, à compter du 1^{er} janvier 2019, indexée annuellement selon la moyenne (de septembre à août) de l'IPC de la Banque du Canada

L'adoption du Règlement numéro 268-2018 fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2019 et les suivantes se fera lors de la séance ordinaire du **7 janvier 2019** qui se tiendra au Centre Communautaire de Way's Mills situé au 2081, chemin Way's Mills, Barnston-Ouest à **19h00**.

Donné à Barnston-Ouest, ce 4 décembre 2018.

Sonia Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière